

## CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 23-24 : « Espace public et culture »

Synthèse du Rapport du Groupe 6

### LIEUX CULTURELS, LIEUX DE REPRESENTATION, LIEUX D'HOSPITALITE

**RÉFÉRENT : Thierry SEGUIN, directeur général du Centre national pour la création adaptée à Morlaix**

#### Membres du groupe :

- **Manuela BAZZALI**, cheffe du service communication de la direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine
- **Marion BUNAN**, secrétaire générale du Musée d'art et d'histoire du judaïsme
- **François-Stéphane HAMON**, responsable des relations institutionnelles et du développement territorial de l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées
- **Flora SALADIN**, responsable de la mission développement des publics de la direction des affaires culturelles de la ville de Paris
- **Virginie THEVENIN**, déléguée à la coordination de l'action territoriale auprès du secrétaire général, Ministère de la Culture

Avec la participation de Julie TRONCHON, étudiante à Sciences Po Paris

## Principaux points du rapport

### « *La fabrique de l'hospitalité. Favoriser la rencontre au sein des lieux culturels* »

L'hospitalité est au cœur de la réflexion sur la place des individus au sein des espaces culturels. Ce rapport explore cette notion à travers les missions fondamentales du ministère de la Culture et des institutions qu'il soutient. Il se propose d'interroger la notion d'hospitalité sous l'angle de ce qu'il reste à penser, voire à conquérir, pour les publics les plus éloignés des lieux culturels, que ce soit en tant que visiteurs ou quant à leur représentativité au sein des institutions ou de leur programmation.

**Le groupe présente l'hospitalité comme un impératif social et collectif** qui dépasse les frontières des lieux culturels. En effet, l'hospitalité ne peut se limiter à l'ouverture de portes sur des espaces ; elle s'inscrit dans une dynamique de société plus large, fondée sur l'inclusion, le respect et la prise en considération de chacun, dans sa singularité pour construire un espace de rencontre et changer les regards sur la diversité de la société. C'est pourquoi le rapport souligne que cette notion doit devenir un axe central des politiques publiques du ministère de la Culture en ce qu'elle permet de favoriser des espaces de connaissance et de partage afin de renforcer le dialogue citoyen. Il formule ainsi des recommandations concrètes, comme l'élargissement du 1% artistique à l'expérimentation de projets éducatifs, culturels ou de recherche pour renforcer le lien des citoyens avec leur territoire, ainsi que l'ouverture des lieux pour favoriser des appropriations diverses de leurs espaces par le plus grand nombre ou encore renforcer le parcours d'éducation artistique et culturel.

**En associant l'hospitalité à l'égalité, le rapport positionne l'inclusion et l'accessibilité comme des piliers essentiels pour renforcer la cohésion sociale et la citoyenneté.** Cependant, la mise en œuvre de ces principes peut se heurter à des défis, notamment ceux liés à l'accès et à la sécurité des lieux culturels, notamment au regard des plans Vigipirate ou encore des restrictions imposées ponctuellement lors de la pandémie de Covid-19. Afin d'assurer l'articulation de ces réalités, des exemples pratiques sont cités, notamment l'utilisation d'une application pour géolocaliser les œuvres d'art présentes dans l'espace public comme premier accès à l'art, développer les manifestations hors les murs pour abaisser la barrière psychologique ou juste physique que peut représenter une institution, créer des lieux de convivialité, des médiations participatives comme celles menées au Mac de Montréal, ou encore des parcours culturels sur mesure. Ces initiatives visent à améliorer l'accueil et l'adaptabilité des institutions, tout en prenant en compte les réalités économiques et sociales des différents publics et le caractère patrimonial des sites. Ainsi, des institutions, comme le Château de Versailles, ont réussi à mettre en place des aménagements tout en préservant l'intégrité historique du site, illustrant ainsi un équilibre entre accessibilité et préservation.

De la même manière, l'hospitalité des lieux culturels peut aussi s'exprimer par une plus grande attention portée aux visiteurs les invitant à sortir des sentiers battus et à la redécouverte d'un patrimoine de proximité permettant la revitalisation d'un maillage culturel territorial dense et de se prémunir des désagréments du tourisme de masse pouvant rendre l'expérience visiteur décevante. À cette fin, des initiatives comme "France, festivals" encourageant la découverte d'événements culturels en dehors des grands centres ou les actions conduites par Atout France ou la SNCF pour reconnecter les populations avec des offres culturelles de proximités peuvent être saluées. L'innovation numérique peut également jouer un rôle clé dans la gestion des flux, avec des outils comme la réservation en ligne et des visites virtuelles. Les initiatives visant à valoriser le patrimoine tout en répondant aux besoins d'accessibilité sont à encourager.

Enfin, le rapport souligne que ces projets doivent s'appuyer sur des acteurs culturels formés et engagés pour ancrer l'hospitalité dans le fonctionnement de l'institution. Il met l'accent sur l'importance de l'aménagement des espaces et la construction des projets culturels accessibles de façon universelle.

## **A/ LE DROIT À L'HOSPITALITÉ POUR ACCÉDER À LA CULTURE**

### **1/ Hospitalité et rencontre**

L'hospitalité est intrinsèquement liée aux droits culturels, désormais intégrés dans le droit positif grâce aux lois NOTRe de 2015 et LCAP de 2016. Cependant, l'ouverture d'un lieu à tous ne suffit plus ; il devient impératif de créer des espaces où chacun peut trouver sa place et se sentir accueilli. Ce défi va au-delà de l'accueil formel et implique de favoriser l'accès aux lieux et aux pratiques culturels, avec une attention particulière pour les personnes en situation de handicap ou issues de milieux défavorisés.

Ainsi, les institutions culturelles doivent-elles évoluer pour devenir également des foyers de rencontres et de dialogues, renforçant leur rôle de service public de proximité. L'hospitalité, ici, devient un moyen de renforcer la cohésion sociale et de nourrir la citoyenneté par l'intermédiaire de la culture, comme ce fut l'idéal de nombreux lieux alternatifs.

### **2/ Accessibilité et adaptabilité comme prérequis à l'hospitalité**

Pour certains publics, franchir la porte d'un établissement culturel reste un défi. Ainsi, plusieurs axes doivent être développés. L'accessibilité tout d'abord, qui constitue un premier pas essentiel et qui reste encore insuffisante dans certains lieux. Et au-delà, il convient aussi de penser l'architecture des espaces d'accueil, de circulation, la communication et même la tarification. Façades, signalétique, horaires : tout doit être pensé pour réduire les obstacles physique ou psychologique à l'entrée des lieux culturels. L'information doit être rendue compréhensible pour tous (avec des dispositifs comme le **Facile à Lire et à Comprendre**), des tarifs adaptés mis en place ainsi que des services de transport facilitant la rencontre entre les lieux culturels et les publics.

L'hospitalité se concrétise aussi par des dispositifs de médiation et d'accompagnement, comme le programme "première fois" du Festival d'Avignon, qui initie de nouveaux publics à de nouvelles formes artistiques et par le sentiment de sécurité qu'ils procurent. Les espaces culturels doivent être des espaces sûrs où chacun se sent à l'aise, représenté, et en confiance. L'Association des bibliothécaires de France (ABF) a par exemple développé une boîte à outils pour améliorer l'accueil de tous dans une démarche inclusive. Ces initiatives illustrent bien l'enjeu d'une hospitalité adaptée aux réalités sociales et économiques des publics.

## **B/ L'HOSPITALITE POUR S'APPROPRIER LES LIEUX DE CULTURE**

### **1/ Diversité et inclusion pour permettre une représentation institutionnelle des publics**

L'hospitalité ne se limite pas à faciliter l'ouverture des portes des institutions culturelles. Elle suppose aussi des politiques qui favorisent la diversité, tant dans la gouvernance que dans les collections et expositions. L'État soutient cette dynamique à travers des outils comme le label Diversité, coordonné par l'AFNOR, qui promeut l'égalité des chances et lutte contre les discriminations dans les institutions. Pourtant, des obstacles subsistent, notamment la sous-représentation des décideurs susceptibles d'être victimes de discrimination. Si des programmes comme "La Relève" sont mis en place pour y remédier, il conviendra d'évaluer l'efficacité, notamment s'agissant des postes auxquels pourront réellement prétendre les candidats.

Par exemple, le Mac Val a mis en place des projets où les habitants commentent des œuvres dans leur langue d'origine, faisant résonner la diversité linguistique du Val-de-Marne et intégrant ces contributions dans leurs dispositifs de médiation

### **2/ Écoute du public et construction d'outils de médiation**

L'hospitalité suppose la création de lien durable et pour se faire l'écoute active et la prise en compte de la parole des visiteurs doivent être favorisées par les institutions afin d'adapter la programmation ou simplement permettre aux visiteurs de s'approprier les lieux de manière intime et personnelle.

Ainsi par exemple, à destination des publics en situation de handicap, il est indispensable de construire les outils de médiation à leur destination en partenariat avec les associations compétentes, afin d'adapter les propositions au plus près des besoins spécifiques de chacun. Enfin, les démarches "hors les murs" permettent d'atteindre les publics qui ne peuvent ou n'osent se déplacer.

Le rapport invite à expérimenter des projets et créer de l'attachement avec le public. Il se réfère notamment au projet de Patrick Bouchain, "La preuve par 7" : en intégrant les usagers, à travers des projets culturels proposés pendant les travaux de construction des espaces, un lien d'attachement se crée entre les habitants, le projet, le territoire.

Toutefois, afin d'entrer davantage en résonance avec le territoire, ses habitants et leurs pratiques culturelles, il est parfois nécessaire de pouvoir sortir d'une logique administrative pour expérimenter de nouvelles formes, de nouvelles approches, un nouveau dialogue avec les habitants.

C'est pourquoi, le groupe invite à une réflexion sur la nécessité de décroiser les visions et les pratiques. Cela pourrait passer par une simplification et un allégement du poids des règles administratives, un droit reconnu à l'expérimentation, une construction de projet en multilatéral et une plus grande déconcentration des crédits au plus proche des habitants et des besoins.

## SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DU GROUPE 6

### 1. Faire de l'hospitalité un indicateur dans les évaluations de politiques publiques

- Confier au département des Études, de la Prospective, des Statistiques et de la Documentation du ministère de la Culture une étude sur les freins rencontrés par les plus fragiles dans les lieux culturels. Prévoir une déclinaison locale, en lien par exemple avec les caisses d'allocations familiales ;
- Encourager la recherche et les études sur les enjeux de l'inclusion dans la culture en lien avec le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur ;
- Dédier un budget de fonctionnement, distinct de celui des appels à projets, à l'accessibilité aux contenus, aux projets transversaux et innovants via un guichet unique ; accompagner les besoins d'ingénierie culturelle exprimés à cette fin dans les territoires ; poursuivre la déconcentration des crédits DGCA et DGTDC étroitement liés aux actions spécifiquement territoriales ;
- Lancer un grand chantier d'innovation avec les entreprises de la French Tech sur les solutions d'accessibilité numérique ;
- Relancer une campagne d'information sur les gratuités des établissements publics ;
- Susciter le développement d'espaces ne nécessitant pas de billets dans les lieux culturels et ouvrir une réflexion sur le modèle économique des concessions et leur cadre contractuel en faveur d'une tarification adaptée à tous les budgets et répondant aux objectifs de production locale ;
- Lutter contre les stéréotypes et les discriminations en développant un référentiel et une certification des contenus des formations ;
- Renforcer les partenariats et les collaborations avec les acteurs engagés dans l'inclusion des personnes en situation de fragilités, artistes, comme publics ;
- Diversifier la composition des comités de programmation et les jurys d'appel à candidatures.

### 2. Inscrire un socle minimum de lieux culturels à visiter au long de la scolarité, dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle, pour permettre une meilleure appropriation des espaces culturels et renforcer l'éducation par l'art

- Décliner un volet « Éducation artistique et culturelle adaptée » pour les enfants non scolarisés en raison de leur handicap ou de leur hospitalisation, en lien avec le ministère de la Santé et des Solidarités.

### 3. Ouvrir le 1% artistique à des projets d'action culturelle, de recherche, d'éducation artistique et culturelle, d'économie circulaire et solidaire

- Soutenir les initiatives qui promeuvent la représentation positive des personnes susceptibles d'être discriminées ;
- Amplifier la représentation des personnes en situation de handicap dans l'espace public via un programme de commande publique.

### 4. Créer un régime d'intermittence du spectacle adapté

- Favoriser et renforcer l'accès à la formation et à la professionnalisation des artistes en situation de handicap ;
- Développer des dispositifs d'accompagnement : bourses et tutorat ;
- Renforcer le recrutement d'élèves en situation de handicap dans les écoles d'art.